

## AIDE AU TERRAIN 2019

**MASTER EN SCIENCES SOCIALES DE L'EHESS**  
**MENTION ASIE MÉRIDIONALE ET ORIENTALE (AMO)**

<https://masterasie.hypotheses.org/>

La mention AMO offre la possibilité **d'une aide au financement de la recherche sur le terrain**. La somme accordée par le Conseil pédagogique couvre **une partie des frais de transport** (seules dépenses prises en compte). **Les étudiants inscrits en Master 2 sont concernés prioritairement**. Un étudiant ne peut bénéficier de cette aide qu'une seule fois durant ses deux années de master, sauf exception. L'aide au terrain ne peut être accordée que pour des séjours effectués **entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2019**.

La demande d'aide doit s'effectuer avant le voyage et est introduite par le tuteur. Elle doit comporter :

- une lettre de motivation détaillant notamment la nature du projet et précisant les dates de séjour ;
- une lettre de soutien du tuteur ;
- un budget prévisionnel ;
- un rapport de 2 ou 3 pages sera exigé à l'issue du terrain.

Le dossier est à adresser à : [amo@ehess.fr](mailto:amo@ehess.fr)

Date limite de dépôt du dossier : 1er mars 2019

Décision d'attribution des aides par le Conseil pédagogique : 11 mars 2019

Les critères d'obtention de l'aide sont les suivants :

- qualité du projet de recherche ;
- nécessité du terrain ;
- durée de la mission ;
- résultats/notes du premier semestre ;
- obtention d'autres financements.

Le versement de l'aide se fait sous la forme d'un remboursement des frais de transport, **uniquement au retour du voyage et sur présentation obligatoire de justificatifs** : factures du billet de transport, billets, cartes d'embarquement.

Le montant de l'aide attribuée par le Conseil pédagogique constitue un plafond. Si la dépense effective est inférieure à ce montant, le remboursement est ajusté aux frais réels.